

Nesbitt (Edward Walter)—Suite

Vétérans de la grande guerre (Comité relatif aux), 263

Nicholson (George Brecken) (Algoma-Est):

Chemins de fer (Modification de la loi de 1919 sur), 1966

Commission du commerce (Traitements), 713

Grand-Tronc (Rachat du), 1308, 1312, 1642, 1648

Service civil (Modification de la loi du), 774

Vétérans de la grande guerre (Gratification aux), 356, 358

Vote militaire (Comité d'enquête sur le), 796, 802

Orateur (M. l') (L'hon. Edgar N. Rhodes):

Débat.—On peut citer dépositions recueillies dans une enquête antérieure, 738

— La Chambre ne doit pas discuter les questions à l'étude devant un comité, avant son rapport, 903

— Le débat clos, un ministre ne peut porter la parole que sur fait personnel, 1008

Décorum.—Dire que le gouvernement est influencé par voleurs et corsaires, imparlementaire, 1276

— Un député ne saurait imputer à un collègue de motifs inavouables, 549

2e lecture (En), on ne doit discuter que les grandes lignes d'un bill, 1231

Dépôt (Le) d'un document sur le bureau n'est pas sa remise à la Chambre, 825

Discours du trône, 1, 2

Lecture.—Il est interdit de lire un article de journal sur les actes de la Chambre, 790

Motion.—Le motionnaire ne peut modifier sa motion, sauf de l'agrément de la Chambre, 1582

Ordre (L') du jour a priorité sur tout autre objet, 668

— On ne peut discuter une question, avant l'ordre du jour, 669

— Avant l'ordre du jour, le gouvernement n'est pas tenu de répondre aux questions, 906

Questions. Sauf urgence, toute question doit être inscrite au Feuilleton, 501, 960

— On ne peut poser de question, avant que la Chambre ait passé à l'ordre du jour, 667

— Quand un député a terminé son discours, on ne peut lui poser de question, 1625

Orateur (M. l') etc.—Suite

— Avant de poser question, il faut avis préalable, 670

— Au Feuilleton sans réponse, est rayée, 2025

Question de privilège (Il est interdit de faire un discours, sur), 494, 498

République polonaise (Message de la), 2

Sénat (Motion doit contenir motifs du refus de concourir dans amendement du), 1003

— (Il est interdit de se référer aux débats du), 1916

— (Il est interdit de se référer aux débats et aux actes du), 1950

Traité de paix (Discussion du), 167, 182

— (Procédure à suivre dans la discussion du), 182

— (Impression de documents), 263

Vétérans de la grande guerre (Comité relatif aux), 263

— (Gratification aux), 312

La Chambre a droit d'autoriser dépôt de la motion Currie, 311, 321

Vote (Le) enregistré d'un député ne peut être biffé, 1018

Orateur suppléant et président du comité général (G. H. Boivin):

Le règlement défend de revenir sur un projet d'amendement, 525

Le règlement défend de revenir sur un débat antérieur, 303

Décorum (On ne doit pas désigner un député par son nom patronymique ou son prénom), 782

— Le mot "lâche" appliqué à un député est imparlementaire, 796

— Le mot "calomniateur" appliqué à un député est imparlementaire, 801

Dénégations (On ne doit pas répéter des paroles qu'un ministre affirme n'avoir pas prononcées), 1739

— Il faut accepter la dénégation d'un député, 802

Dépense (Amendement comportant dépense doit être précédé d'une résolution), 991

Foster (Mort de lady), 407

Grand-Tronc (Amendements du Sénat relatifs au rachat du), 1943

Interruptions contraires au règlement, quand la Chambre ne siège pas en comité, 1271

Juges (Critique des juges imparlementaire), 455

— Toute censure d'un juge est interdite, 588, 591, 592, 593

Lecture (On ne peut lire une lettre critiquant un ministre ou un député), 1700